

REPUBLIQUE DU AHOMEY

-:-:-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-:-

MINISTERE DES FINANCES
& DU TRAVAIL

-:-:-:-:-

DIRECTION DU BUDGET

-:-:-:-:-

II) E C R E T

-:-:-:-:-

/(-) N N E E 1962 0 N° 283/PR-MFT-DB

-:-:-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
 VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant les membres du
 Gouvernement;
 VU la loi organique n°59/35/ALD du 31 Décembre 1959 notamment
 son article 44;
 LE CONSEIL des Ministres entendu -

I) E C R E T E :

-:-:-:-:-

ARTICLE 1.- Est approuvée la délibération n°62/8 du 16 Mai 1962 du Conseil Général
 du Sud arrêtant le Budget Primitif du Département du Sud Exercice 1962 aux sommes
 ci-après :

a) en recettes ordinaires : DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLIONS CENT
 QUARANTE TROIS MILLE DEUX CENT VINGT (294.143.220) francs -

b) en dépenses ordinaires : DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLIONS CENT
 QUARANTE TROIS MILLE DEUX CENT VINGT (294.143.220) francs.

c) en recettes extraordinaires : SOIXANTE DIX NEUF MILLIONS SEPT CENT
 SOIXANTE DIX NEUF MILLE (79.779.000) francs.

d) en dépenses extraordinaires: SOIXANTE DIX NEUF MILLIONS SEPT CENT SOI-
 XANTE DIX NEUF MILLE (79.779.000) francs -

- et autorisant le Préfet du Département du Sud à opérer des virements de crédits
 d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre dans la limite des crédits au
 inscrit au chapitre

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de
 la République du Dahomey./.-

VU :

Le Ministre des Finances
 & du Travail

PORTO-NOVO, LE 3 JUILLET 1962

B. BORNA

H. M. A. G. A.

VU :

Le Ministre des Affaires
 Intérieures et de la Defense absent,
 Le Ministre du Commerce, de l'Economie
 et du Tourisme chargé de l'Intérim,

AMPLIATIONS:

P. DARBOUX

PR..... 15
 JORD..... 1
 C.F..... 1
 MFT..... 1
 M.A.I.D..... 1
 D.B..... 5

Trésor..... I
 Assemblée Nat. I

VU :

LE CONTROLEUR FINANCIER

D. Darboux